



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Travail a temps partiel

Question écrite n° 35827

Texte de la question

Mme Monique Papon attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le développement du travail a temps partiel. Si dans certains secteurs, notamment les banques, les assurances, les grandes entreprises, ce mode de travail est relativement frequent, en revanche il semble que des difficultes existent en ce qui concerne sa mise en place dans la fonction publique notamment ou les demandes sont souvent ou refusees ou non renouvelees. D'autre part, craignant un cout salarial plus eleve et une desorganisation du travail, beaucoup d'entreprises hesitent a embaucher des salaries a temps partiel, alors que ce mode de travail serait une solution possible face a la montee du chomage. Elle lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour developper le travail a temps partiel sans que les entreprises employeurs en subissent les effets pervers, particulierement financiers.

Données clés

Auteur : [Mme Papon Monique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35827

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 397